Dossier STTL

Madame OMNES, cela fait déjà plusieurs semaines que vous menez à mon encontre une véritable campagne publique de dénigrement.

Votre attitude dépasse les limites de la seule diffamation publique et atteint désormais des sommets en matière de dénonciation calomnieuse qui ne sont plus acceptables et que je ne peux décemment plus tolérer à titre personnel mais également dans mes fonctions d'élu.

Concernant le dossier du Groupe Vendôme, encore une fois dans ce dernier courrier adressé à Madame le Maire, vous n'arrêtez pas de rappeler que « j'ai reconnu avoir travaillé avec cette société ». Cela est totalement faux et archi faux ! Ce n'est pas la vérité.

Sur ce sujet, Madame le Maire vous a répondu sans aucune équivoque, au cours du conseil municipal du 30 juin 2017 vous précisant qu'aucun élu n'avait participé ni à l'élaboration de la décision, ni à la rédaction de la convention qui permettait à la société VENDÔME de bénéficier à titre gratuit d'un espace public sur la rue de Pau. Je n'ai été que simple rapporteur de cette délibération préparée par les responsables des services techniques. Cette direction pourra, si besoin était nécessaire, confirmer la véracité de ces faits.

Concernant le dossier STTL avec qui je reconnais avoir passé un marché privé, cette société a par ailleurs simplement répondu à un appel d'offre du groupe VENDÔME, qu'elle a gagné, pour la démolition de l'immeuble Saint Thomas d'Aquin.

STTL n'est pas un sous-traitant du groupe VENDÔME.

STTL n'est pas une filiale du groupe VENDÔME.

STTL n'a jamais travaillé avec la ville de Lourdes.

Votre scénario concernant le déblaiement des gravats sur un chantier strictement privé que vous développez avec la complicité de vos inspirateurs ne correspond en rien à la réalité et je ne souhaite pas y abonder.

Je regrette profondément que vous ayez eu l'imprudence de mettre en doute publiquement à l'occasion du conseil municipal du 14 juin 2017 les principes d'impartialité et de neutralité qui guident mon mandat depuis trois ans. Il vous aurait suffi, lors de la commission des travaux du 8 juin 2017 (5 jours avant le conseil municipal) de me faire part de vos interrogations pour que je puisse vous justifier ma bonne foi et ma probité.

Certes, nous avons eu dans un récent passé des raisons d'être en opposition sur des sujets sensibles comme la Tour du Moulin, l'aménagement du parcours touristique autour du Château Fort ou sur des sujets de réflexion concernant la valorisation des actifs de la Ville de Lourdes.

Mais je n'aurai jamais imaginé que vous puissiez m'attaquer sur ma probité en vous servant d'un conseil municipal comme caisse de résonnance. Ce procédé reste très significatif de votre volonté de me nuire.

Madame OMNES, je ne m'exprimerai plus sur ce sujet puisque, si vous l'ignorez, j'ai déposé une plainte et je réserverai désormais mes précisions et mes explications à la justice.

Je me refuse à devenir la cible permanente d'accusations aussi infondées qu'injustifiées, et cet hémicycle, comme je l'ai dit plus haut, n'a pas à servir de caisse de résonnance à vos grotesques affabulations.